



Arrêté du 7 mars 2017 relatif aux déclarations des infections associées aux soins et fixant le cahier des charges des centres d'appui pour la prévention des infections associées aux soins

07/03/2017

Cet arrêté prévoit les modalités de déclaration des infections associées aux soins (IAS).
Il définit par ailleurs le cahier des charges auquel les centres d'appui pour la prévention des infections associées aux soins doivent se conformer, prévu à l'article R.1413-84 du Code de la santé publique.